



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

instituts des techniques de réadaptation

Question écrite n° 42428

## Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions dans lesquelles se déroulent les concours d'entrée aux instituts des techniques de réadaptation. En effet, ce concours difficile et très sélectif (30 candidats reçus en 1999 pour 1 800 postulants ! alors que 70 postes étaient prévus initialement) s'avère être un véritable obstacle à la formation d'étudiants qui malgré une forte motivation et une préparation intensive, se voient recalés et obligés d'envisager un autre métier. De plus, pour minimiser les chances de chaque postulant, plusieurs régions programment ce concours à la même date, de sorte que les candidats ne puissent s'inscrire qu'à un seul examen. Pourtant, il s'agit là d'une profession en plein essor pour laquelle nous manquons de praticiens, c'est pourquoi, il lui demande s'il compte dégager des moyens supplémentaires pour permettre une augmentation du nombre de places mises au concours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42428

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2000, page 1234